



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....31  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/108**

**Extension de l'exonération  
des droits d'inscription aux  
éducateurs et intervenants  
des Instituts Médicoéducatif  
(IME) du territoire de la  
Communauté de  
Communes Millau Grands  
Causses**

**ETAIENT EXCUSES :** Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

**PROCURATIONS :** Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 30 juillet 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 17 juillet 2020  
La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération n°2019/198 en date du 17 décembre portant tarifs de la Médiathèque,

Considérant la gratuité de la carte professionnelle pour les enseignants du primaire des établissements millavois,

Considérant que les enseignants du primaire d'autres collectivités de la Communautés de Communes Millau Grands Causses mais aussi des instituts médicaux éducatifs viennent s'approvisionner en ressources documentaires à la Médiathèque du Sud-Aveyron,

Considérant qu'actuellement, seuls les enseignants dans les établissements millavois sont concernés par cette gratuité,

Il est donc proposé d'étendre l'exonération des droits d'inscription aux éducateurs et intervenants des IME du territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'approuver l'extension de l'exonération des droits d'inscription aux éducateurs et intervenants des IME du territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
2. De déroger à la délibération n°2019/198 en date du 17 décembre portant tarifs de la Médiathèque,
3. d'approuver la nouvelle grille des tarifs 2020 de la MESA ci-jointe,
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

